

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 5 avril 2023**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	24 mai 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 8 mars 2023	2
2. Politique de site : Actualité.....	2
3. Mission doctorale : Retour sur les 3 événements annuels du Collège doctoral.....	6
4. Vie étudiante : Présentation du travail de la Commission Formation UBFC des dispositifs Région BFC vie étudiante et équipements pédagogiques et numériques	8

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 5 AVRIL 2023)

(La séance de CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle du Conseil – Institut Agro Dijon - et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous sommes à 41 et il nous manque Jean Vigreux et Florian Chapey qui vont arriver. Nous pouvons donc commencer.

1. Approbation du verbatim du CAC du 8 mars 2023

Vous avez le verbatim à l'écran. Vous l'avez également reçu.

Avez-vous des remarques, des commentaires à faire par rapport à ce compte rendu ?

(Néant).

Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

2. Politique de site : Actualité

Nous avons ensuite un point d'information, comme à chaque début de CAC plénier, de la part du président Grevey qui est à mes côtés. Je lui laisse la parole.

M. Grevey.- Merci Didier. Bonjour à toutes et à tous.

Quelques petites informations. Je vais commencer par une information concernant la qualification du site à l'appel à projets « Pôle universitaire d'innovation », appel à projets qui permet de prétendre à la sélection du projet pour une labellisation et un financement pour 4 ans.

L'appel à projets « Pôle universitaire d'innovation » vise à faire en sorte que l'ensemble des acteurs d'un site porte une politique d'innovation et articule l'ensemble des outils en lien avec les projets de territoire. Nous avons fait une première proposition que nous avons déposée le 20 janvier puisque l'appel à projets était sorti mi-décembre. Nous avons eu les résultats il y a 15 jours environ.

Nous devons redéposer un dossier pour le 24 mai.

Pour l'instant, le ministère ne nous a toujours pas dit ce qu'il attendait dans le dossier à déposer. Les vacances de Pâques arrivant, on voit que l'on ne va pas avoir beaucoup de temps pour préparer le dossier ; mais j'ai l'impression que c'est une constante avec les projets France 2030.

31 dossiers ont été déposés. 21 ont été sélectionnés. Trois ont été considérés inéligibles et si vous avez suivi la presse spécialisée, vous avez vu qu'il y avait quelques projets inéligibles qui vont peut-être être repêchés pour aller en fin de sélection.

J'imagine donc assez volontiers que, pour une fois, cet appel à projets France 2030 sera orienté aménagement du territoire, c'est-à-dire que ce sera un projet par territoire. Ceci dit, je ne peux pas l'affirmer puisque c'est toujours sélectif, mais je pense qu'on va en arriver à cela. Ce qui veut dire que comme nous avons passé la phase de qualification, je pense que nous avons passé le plus dur, sachant qu'on peut aussi parfois atterrir sur le plus facile.

C'est en tout cas une bonne nouvelle, d'autant que l'ensemble des établissements a réussi à être présent dans ce dossier, ce qui est vraiment très bien.

Je vous ai déjà parlé de la lettre que nous avons reçue sur l'allègement des PIA, je ne vais donc pas revenir dessus.

J'avais également dû vous dire qu'on allait rencontrer le ministère et le SGPI, tout au moins les chefs d'établissement, pour présenter les projets à venir. Cela devait être hier, mais cela n'a pas été le cas, ce sera le 24 avril.

Il y aura bien entendu la DGESIP et la DGRI pour le ministère de l'enseignement supérieur, le Cabinet de la ministre. Au niveau du SGPI, j'ai compris qu'il y aurait un certain nombre de personnes dont le directeur du pôle connaissances qui est l'ancien président de l'université de Cergy. Nous aurons vraisemblablement la Secrétaire générale adjointe du SGPI et sans doute le conseiller enseignement supérieur du Premier ministre. Il y aura donc beaucoup de monde.

L'objet sera que les chefs présentent leur vision à long terme et la structuration du site qui garantira le pilotage intégré des projets PIA et France 2030. En tout cas, c'est indiqué de cette façon dans la convocation.

Cette réunion qui aura lieu le 24 avril arrivera deux jours avant la rencontre de la Ministre avec le Secrétaire général pour l'investissement. Ils se voient donc le 26 avril et ils devraient décider de ce qui va se passer : un relâchement total des projets, un relâchement partiel ou rien du tout.

D'après ce que j'entends au niveau national, j'imagine que cela pourrait être un relâchement partiel. Mais là, c'est simplement de la conjecture. Ne le rapportez donc pas ainsi puisque c'est une impression que j'ai, ce n'est pas un fait.

Ce qui est sûr, c'est que la rencontre aura lieu le 24 avril à 17 heures pour qu'ait lieu cette confrontation et que les chefs d'établissement prouvent que la structuration qu'ils proposent sera robuste.

Sinon, je n'ai pas d'autre information à vous donner. C'est un peu court vu qu'il ne se passe pas des choses extraordinaires.

Du côté de la Comue, nous travaillons en ce moment à la reconfiguration des services. Nous le faisons de façon forte, tout simplement parce qu'il faut prévoir les choses et aussi parce que les personnels commençaient à monter un peu en stress. Les mettre dans l'action pour envisager le futur est donc quelque chose de bénéfique, qui sert pour la suite et aussi, à court terme, pour les personnels.

Voilà pour les informations.

Je reste à l'écoute si vous avez des questions ou des commentaires.

M. Chamagne.- Merci Dominique.
Avez-vous des questions ? Nadine Millot.

Mme Millot.- J'ai une question pour le président.

Suite à la lettre que vous évoquiez, nous avons reçu des consignes avec un allègement et notamment l'utilisation de 4 000 € de fonctionnement par doctorant. Je caricature un peu, mais c'est à peu près cela. Sauf que cela a été réglé à nouveau cette semaine en attendant visiblement d'un accord de signature de la Région.

J'aimerais avoir des explications sur ce point parce que nous sommes un peu perdus. J'aimerais savoir ce qu'il en est.

M. Grevey.- Les allègements qui viennent du PIA sont actés.

Après, si je comprends bien ce sur quoi vous interrogez, cela concerne en fait les crédits régionaux.

Mme Millot.- Oui, qui étaient gelés, qui font partie du PIA.

M. Grevey.- Non, les crédits régionaux ne sont pas des crédits du PIA. Il y a deux sources de financement. Il y a les financements PIA et là, je pense que vous parlez des Graduate Schools. La Région abonde les financements PIA dans le cadre de sa politique volontariste.

L'Etat ayant suspendu les projets, la Région avait suspendu ses projets, tout simplement parce que la Région mettait comme condition que lorsqu'elle mettait 1 €, il fallait qu'en face, il y ait x €. Je ne vais pas vous dire 1 € parce que je ne sais plus exactement quel était le rapport.

Là, comme la Région a été informée que les PIA étaient allégés, elle a dit qu'elle allégeait aussi. On est donc sans doute, ici, dans cette phase d'attente des consignes exactes de la Région.

Mme Millot.- Concrètement, nous avons eu ordre et contrordre, c'est-à-dire : « vous pouvez recommander à hauteur de » et finalement, la semaine d'après ce n'était plus possible.

M. Grevey.- Je n'ai pas cette information. Est-ce que cela venait des services d'UBFC ?

Mme Millot.- Oui, cela venait des services d'UBFC dans le cadre de l'EUR EIPHI. C'est donc vraiment dans le contexte PIA, mais effectivement tel que tu viens de le décrire, c'est parce qu'il y a des cofinancements régionaux.

Pour nous, concrètement sur le terrain, c'est vraiment ordre et contrordre. On a pu commander une semaine et on ne pouvait plus la semaine d'après, c'est-à-dire que cette semaine, on ne peut plus commander.

M. Grevey.- Je vais voir cela parce qu'à mon avis, il y a une confusion qui est que tout ce qui est PIA est possible et ce qui est Région n'est pas encore possible.
Je vais donc regarder ce point.

Mme Millot.- Merci.

M. El Naboulsi.- J'ai une question qui rejoint un peu la remarque de Nadine parce que dans le cadre des projets TRANSBIO par exemple, en 2022 nous avons été bloqués pendant un moment et nous avons eu un retour sur le dégel partiel il y a une semaine.

Ce qui est marrant, c'est qu'ils nous disent qu'ils nous allouent, pour tel projet, une somme pour les stages. Sauf que fin mars ou début avril, les stagiaires sont tous placés, les étudiants sont partis et quand j'ai appelé pour dire que nous avons besoin de moyens pour des déplacements d'étudiants, pour les conférences, etc., ce n'était pas possible, c'est seulement possible pour les stages. Mais je ne vais pas créer des stages à cette époque de l'année où tout le monde est parti. Que faut-il faire ?

M. Grevey.- Je n'ai pas de solution.

M. El Naboulsi.- Il faudrait donner un peu de souplesse au niveau comptable. On pourrait en effet être un peu souple en se disant que ce n'est pas pour des stages et on pourrait allouer ces sommes qui sont nécessaires à cette période de l'année par rapport à d'autres dépenses.

M. Grevey.- Non, ce n'est pas au niveau comptable. C'est au niveau de l'éligibilité des dépenses du point de vue de l'ANR. C'est-à-dire qu'on ne peut dépenser que ce que l'ANR nous a autorisés à dépenser.

Qu'ils arrivent trop tard, je suis d'accord, le problème étant que nous sommes en discussion depuis le mois de décembre. Mi-janvier, nous avons calé toutes les discussions, on leur a renvoyé les courriers officiellement et on attendait leur retour, retour que nous avons eu il y a 10 jours.

M. El Naboulsi.- Ceci ne change rien du tout. Il vaut mieux qu'ils les gardent !

Je ne suis pas le seul. À Chrono-environnement, ils ont alloué je ne sais plus quelle somme pour les stagiaires, mais là, il faut trouver les stagiaires.

C'est une remarque sur les dysfonctionnements, sachant que ce n'est pas la Comue mais les personnes qui sont au ministère qui font tout et n'importe quoi.

M. Grevey.- Je suis assez d'accord.

M. Chamagne.- Je crois que Julie Monnin a demandé la parole.

Mme Monnin.- Bonjour. Je veux juste apporter un élément de réponse à Madame Millot sur les fonds Région.

Il y a effectivement eu un petit retour en arrière parce que pour l'EUR EIPHI, par exemple, la plupart des dépenses étaient en cofinancement avec la Région. On a donc fait un peu marche arrière en attendant d'avoir le feu vert de la Région parce qu'on s'est rendu compte qu'on allait se mettre en péril si on accordait toutes les dépenses qui devaient avoir un abondement de la Région en face.

Comme l'a dit Monsieur Grevey, c'est en phase d'être résolu puisque la Région est au courant de la situation et elle est ouverte à un relâchement qui ira en face des dépenses du PIA.

Il faut juste, maintenant, que nous cadrions cela au niveau d'UBFC. Cela va donc rentrer dans l'ordre.

Mme Millot.- D'accord. Merci.

M. Chamagne.- Merci Julie.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (*Néant*).

Dominique va reprendre la parole.

M. Grevey.- J'en profite pour vous informer que Julie Monnin remplace Éric Commeau. C'est la nouvelle directrice générale des services d'UBFC.

Bienvenue à elle.

J'ai oublié de vous la présenter, sachant qu'elle est là depuis quelques semaines seulement.

M. Chamagne.- Merci Dominique.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons en rester là pour ce point d'information sur la situation du site. Nous en reparlerons bien évidemment la prochaine fois.

M. Grevey.- Je vais être obligé de vous laisser car j'ai une autre réunion, j'en suis désolé.

M. Chamagne.- Merci à toi.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour avec Thierry Rigaud qui va nous parler des événements concernant le collège doctoral.

3. Mission doctorale : Retour sur les 3 événements annuels du Collège doctoral

M. Rigaud.- Bonjour à tous.

Je suis chargé de présenter les trois événements majeurs qui ont eu lieu cette année pour le collège doctoral UBFC. C'est une information.

Le collège doctoral organise chaque année trois événements qui sont maintenant récurrents en dehors d'événements de valorisation du doctorat qui font l'objet de rapports dédiés. Ces événements sont organisés selon un roulement qui est mis en place depuis quelques années sur les trois sites (Besançon, Dijon et Nord Franche-Comté).

Le premier de ces événements est la journée de rentrée doctorale qui, cette année, a eu lieu le 15 novembre 2022 à SupMicrotech à Besançon. Cette année, le petit événement a été que c'était proposé uniquement en présentiel, contrairement aux 3 ans précédents. Plus de 200 doctorants sont venus. Ce sont des doctorants qui sont inscrits en première année, à qui on présente toute la structuration du doctorat à UBFC.

Ceci se déroule en deux temps. La matinée est dédiée à la présentation de tout le panorama du doctorat à UBFC, notamment avec une présentation du réseau Alumni et un temps d'information assez long sur les formations proposées par le collège doctoral. Il y a évidemment des temps d'échange et de réponses aux questions.

Cette année, nous avons eu une petite conférence sur la science ouverte par des personnes de l'UFC et de l'uB qui étaient là. Nous avons également eu une conférence sur



l'analyse et la réduction de l'empreinte carbone de la recherche, qui a été faite par la cheffe de projet d'un GDR qui s'appelle Labos 1point5, qui analyse ce que la recherche "coûte" en carbone, avec différents leviers pour faire baisser le coût-carbone de la recherche. C'est sans surprise, moins vous allez en congrès en Malaisie et plus vous faites des économies de carbone.

Dans un deuxième temps, les doctorants sont répartis par école doctorale et chaque école doctorale fait sa journée de rentrée spécifique.

Là, c'était le premier événement.

Le deuxième événement était la cérémonie de remise des diplômes. Il s'agit d'une cérémonie en l'honneur des docteurs 2022 puisqu'on ne leur remet pas le vrai diplôme, ce serait visiblement trop compliqué.

Cette année, ceci a eu lieu à Dijon, au Palais des congrès le 16 décembre. 90 docteurs de l'année 2022 étaient présents. Je précise que ce sont les docteurs de la fin de l'année 2022 parce qu'on avait déjà eu, en rattrapage, le même événement en juin, de mémoire, pour les docteurs de l'année 2021 et du début de l'année 2022.

On fait passer chaque docteur sur scène et il se voit remettre une écharpe, un parchemin, la photo souvenir, avec évidemment un cocktail dînatoire après. C'est un moment très convivial et assez sympathique.

Une remarque personnelle. On peut voir à cette occasion combien cette cérémonie est importante pour les docteurs étrangers par rapport aux docteurs français. Il y a vraiment une différence culturelle à ce niveau-là.

Le troisième événement est la finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes », qui s'est déroulée le 7 mars dernier au théâtre de la Fontaine d'Ouche, à Dijon, qui avait été prêté gracieusement par la municipalité. C'est l'occasion d'écouter les 10 finalistes régionaux.

Cela se passe en deux temps. Le premier temps a été consacré à un public de lycéens qui étaient là dans l'après-midi. Il y avait une centaine de personnes, les 85 lycéens invités de trois ou quatre classes de Côte d'Or et leurs accompagnants. Les finalistes présentent leur thèse en 180 secondes et les lycéens élisent leur candidat.

Cette année, le prix lycéen a été attribué à Tom Catel. Je ne vais pas vous lister tous les participants ; vous avez la liste à la fin du document.

Il y a eu un moment d'échange très sympa à la fin entre les lycéens et les 10 finalistes sur ce qu'est la recherche. C'était vraiment très bien.

Le temps fort, c'est la soirée où environ 80 personnes étaient présentes dans la salle, avec presque 500 personnes qui étaient connectées sur Facebook pour suivre la finale. Là, deux prix ont été remis lors de cette finale, le prix du public qui a été décerné à Rémi Dorgnier et le prix du jury qui a été attribué à Jonathan Lesven.

La composition du jury vous est indiquée à l'écran. Il y avait le président d'UBFC, un docteur d'une société privée, un chercheur de Femto, un professeur en sciences de l'information, un journaliste et les deux lauréates de l'année dernière qui avaient été en finale nationale. L'une d'entre elles avait d'ailleurs remporté le prix du public.

Vous avez les titres des deux thèses qui ont été retenues pour aller participer aux demi-finales nationales qui ont eu lieu les 29 et 31 mars 2023. Malheureusement, aucun de nos deux candidats n'a passé le filtre de la demi-finale cette année. Il n'y aura donc pas de représentant UBFC en finale nationale.

Je vous rappelle que l'an dernier, nous avons eu deux représentantes, dont une qui avait gagné le prix du public.

Voilà les trois événements majeurs qui ont eu lieu au niveau doctorat. C'était pour



information, pour en prendre connaissance et je suis à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques ? (*Néant*).

Merci, Thierry, pour cette présentation. Tout était clair et bien expliqué.

M. Rigaud.- Merci à vous et bonne fin de réunion.

M. Chamagne.- Merci.

Nous passons au dernier point avant les questions diverses.

4. Vie étudiante : Présentation du travail de la Commission Formation UBFC des dispositifs Région BFC vie étudiante et équipements pédagogiques et numériques

Je vais vous présenter moi-même le dispositif Région Bourgogne-Franche-Comté avec les deux dispositifs « vie étudiante » et « équipements pédagogiques et numériques ». Nous avons déjà fait la même séance l'année dernière et l'année d'avant.

Je vais vous présenter le résultat en résumé. Vous avez évidemment reçu tous les documents, dont le fichier avec tous les dossiers. Je vais vous présenter quelques *slides*.

Vous avez le sommaire à l'écran, avec les présentations des deux dispositifs. Je vais passer assez vite puisque nous les connaissons. Vous avez ensuite l'organisation des commissions, le soutien, un rappel des chiffres de l'année dernière, les chiffres de cette année et puis nous parlerons d'un projet qui a été déposé par le PEPITE BFC, qui n'a donc pas été vu par la commission qui s'est réunie sur deux demi-journées.

Comme vous le savez, il y a deux dispositifs dont le dispositif vie étudiante. Je vais parler de l'éligibilité, donc dans ce cas des projets péri-universitaires liés aux formations et para-universitaires liés aux conditions de vie étudiante, les actions ou ensemble d'actions de communication pour améliorer les conditions d'études, de réussite et de vie des étudiants, ainsi que le renforcement de l'accès aux études supérieures, l'égalité des chances, l'attractivité, les partenariats des établissements.

Le coût éligible doit être compris entre 8 000 et 80 000 €.

De la même façon pour le deuxième dispositif « équipements pédagogiques et numériques », si on regarde l'éligibilité, ce sont des projets destinés à l'acquisition d'équipements pédagogiques, numériques, de logiciels, leur mise en réseau, leur développement, les projets d'adaptation des établissements à l'enseignement en mode hybride ou à distance. Ce sont donc des projets qui devront favoriser l'attractivité de l'établissement, le développement des formations, la réduction de la précarité numérique des étudiants.

Dans ce cas, la fourchette du coût éligible est un peu différente puisque cela va de 30 000 € à 120 000 €.

Ce sont là des choses que vous connaissez déjà.

Comme l'année dernière, Solène Le Capitaine a contacté les membres de la commission vie étudiante et équipements pédagogiques et numériques pour trouver des dates et pour faire la répartition des dossiers, sachant que pour chaque dossier il y avait deux rapports dans la mesure du possible.

À partir de là, les deux commissions que j'ai présidées se sont réunies les 27 et 28 mars,

un lundi après-midi et un mardi matin. Nous avons ainsi étudié l'ensemble des dossiers avec les avis que cette commission vous propose dans le cadre de ce CAC.

Quelques rappels. En 2021, pour les EPN il y avait un montant de 1,4 M€ de subventions allouées pour pas tout à fait 800 000 € dans le cadre du PAIR. Pour la vie étudiante, cela dépassait de très peu le million d'euros de subventions allouées.

En 2022, c'était moindre puisqu'il n'y avait que 944 000 € de subventions allouées et au niveau de la vie étudiante, c'était à peine plus de 900 000 €. On était donc un peu en dessous par rapport à l'année 2021.

Je vais vous faire un résumé, sachant que vous avez eu le dossier et que nous pourrions y revenir si vous le souhaitez. Le tableau que vous avez à l'écran est un résumé des différents dossiers déposés, à savoir 59 au total, 33 pour les équipements pédagogiques et numériques et 26 pour la vie étudiante.

Vous avez un certain nombre de projets par établissement : 2 pour BSB, 3 pour l'ENSAM, 1 pour l'ESTA, 1 pour l'Institut Agro Dijon, 13 pour l'uB, 12 pour l'UFC et 1 pour l'UTBM.

Le montant total est de 2 286 210 € et le montant total demandé de subventions est de moitié : 1 102 391 €.

Pour la partie vie étudiante, 26 projets au total, 1 pour l'ESTA, 1 pour l'Institut Agro Dijon, 9 pour l'uB, 10 pour l'UFC et 7 pour l'UTBM, pour un montant total de 1 081 087 € et un montant total de subventions de 758 945 €.

Pour rappel, la différence entre les EPN et la vie étudiante, c'est que par rapport aux montants demandés, c'est 50 % financés pour l'EPN et jusqu'à 80 % ou 75 % - il faudra que je vérifie - pour la vie étudiante. Voilà pourquoi on est à presque 759 000 € contre 1 100 000 €.

On a une demande totale de 3 367 297 € et des subventions demandées à hauteur de 1 861 336 €, ce qui représente un peu plus de 50 %, la raison étant que pour la vie étudiante, on peut avoir plus de 50 % de subventions.

Voilà pour le résumé complet. Je peux déjà ouvrir le débat sur tous ces dossiers-là, en sachant que dans les membres du CAC présents aujourd'hui, à distance ou en présentiel, certains étaient dans la commission ; ils peuvent donc faire des commentaires s'ils le souhaitent.

Soit on commence à discuter de ces 59 dossiers ou alors je présente le dossier suivant et on ouvre le débat après. (*Néant*).

Je vais donc vous parler du projet qui n'est pas passé par la commission puisqu'il a été déposé par UBFC, sachant qu'on ne peut pas être juge et partie.

Le projet s'intitule « Acculturation à l'entrepreneuriat et l'innovation des étudiants », le coût total est de 69 000 €. Le montant demandé à la Région est de 50 000 €. On est bien dans le cadre d'un projet vie étudiante, donc avec plus de 50 % de subvention possible.

Ce projet vise à renforcer l'acculturation à l'entrepreneuriat, l'innovation des étudiants, faciliter leur engagement dans une dynamique entrepreneuriale avec une double finalité, à savoir favoriser l'émergence d'une grande variété de projets dans une politique de développement territorial et doter les étudiants de compétences entrepreneuriales utiles à leur insertion professionnelle car de plus en plus recherchées par les entreprises.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'UBFC dans le déploiement régional du plan national « esprit d'entreprendre ».

Il comporte quatre nouvelles actions qui s'inscrivent dans deux axes :

- l'axe 1 : dynamique entrepreneuriale dans les campus,
- l'axe 2 : soutien, animation et mise en visibilité de la communauté des étudiants entrepreneurs.

Je n'ai pas suivi personnellement ce projet. S'il y a des questions, Muzaffar Khan pourra éventuellement répondre. J'ai en effet découvert ce dossier comme vous puisqu'il n'est pas passé par la commission.

Je peux vous projeter le tableau qui comprend tous les dossiers si vous voulez en discuter, ou alors j'ouvre le débat et j'ouvrirai ce tableau si nécessaire.

Avez-vous des commentaires ? (*Néant*).

Ces deux demi-journées se sont très bien déroulées. On avait prévu à chaque fois 4 heures. La première commission a duré 3 h 45 et la deuxième 3 h 30. Cela s'est fait dans une bonne ambiance ; nous avons pu discuter très facilement des sujets. Nous avons veillé à ce qu'il n'y ait pas des redondances trop importantes et que ce soit bien dans les critères de l'appel à projets. Il y a au moins un projet qui n'était pas forcément dans les clous, nous ne l'avons donc pas étudié. Nous l'avons clairement précisé et vous l'avez dans le tableau en annexe.

Si vous avez des questions, je ne suis pas sûr de pouvoir répondre. Mais si je regarde dans la salle, Patrick Charlot est là, ainsi que d'autres qui pourront aussi répondre.

Mme Arvisenet.- J'ai une question. Je vois dans le tableau – et je le savais - que l'Institut Agro n'a fait remonter qu'une demande. C'est plus une question de procédure que je me pose puisqu'en interne à l'Institut Agro, on avait fait l'effort de classer les demandes pour ne remonter qu'un seul dossier qui avait un avis favorable.

Je me demande si c'est une bonne stratégie pour l'avenir parce que j'ai l'impression que ce n'est pas forcément ce qui est fait par tous les demandeurs.

Est-ce que c'était un souhait de la commission qu'il n'y ait qu'un seul dossier de remonté ? Est-ce qu'il faut que nous poursuivions de cette façon-là ? Parce que je vois qu'il n'a eu que « favorable » par rapport à d'autres qui ont eu « très favorable », sachant que c'est l'ensemble du dossier qui a été évalué.

M. Chamagne.- Je vais vous répondre très facilement.

La commission n'a rien précisé à ce niveau-là, donc si vous avez plusieurs dossiers à faire remonter, il n'y a pas de souci. Il n'a jamais été dit que chaque établissement ne devait remonter qu'un dossier.

Il est vrai que les petits établissements ont moins fait remonter de dossiers que les gros établissements, donc les deux universités au sens large, mais il n'y a rien qui a été dit à ce niveau-là.

Vous auriez donc pu faire remonter deux ou trois projets sans problème.

Mme Arvisenet.- L'idée est donc, à l'avenir, de faire remonter plusieurs projets en les classant plutôt que de n'en faire remonter qu'un seul qui contient plusieurs éléments.

M. Chamagne.- Tout à fait. Je pense que c'est préférable.

Mme Arvisenet.- D'accord. Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? (*Néant*).

Dans le dossier, il y a le classement de l'établissement et celui d'UBFC. La commission a regardé les dossiers dans l'ordre de classement de chaque établissement. Après, les rapporteurs ont regardé les dossiers de manière externe sans penser au classement puisque vous avez pu voir que certains dossiers qui étaient bien classés par un établissement n'avaient pas forcément



toujours « très favorable ». Il y a donc vraiment eu une étude en détail de ces dossiers, en sachant que c'est très clairement la Région qui décide au final.

Nous donnons un classement. Il y a le classement des établissements, celui d'UBFC et après, c'est la Région qui décide, notamment par rapport à l'enveloppe allouée que nous ne connaissons pas complètement.

Tous les dossiers « très favorables », à peut-être une exception près, passeront, mais il y aura aussi des dossiers avec un avis favorable qui seront éligibles et auront une subvention.

Tout cela pour dire que pour Agro, ce n'est pas parce qu'il est favorable qu'il ne sera pas subventionné.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ou commentaires ? (*Néant*).

Ce qui veut dire que la commission a bien travaillé, ce dont je ne doutais pas.

Dans ce cas, je vous propose de passer au vote puisqu'il va falloir le transmettre dans la foulée à la Région.

Qui s'oppose aux différents avis de la commission et aux projets déposés par UBFC ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous avons fini l'ordre du jour.

Avez-vous des questions diverses ? (*Néant*).

Ce sera donc un CAC rapide. Le mode hybride permettra à certains de pouvoir vite repartir en cours.

Mme Millot.- C'est en effet juste le bon timing pour moi. Merci.

M. Chamagne.- Merci à vous et bon retour à ceux qui sont venus sur Dijon.
À bientôt.

- : - : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 14).

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC